



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/21
19 juin 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

AMENDEMENTS DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DU PNUD

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Ce document présente un résumé des demandes d'amendements des programmes de travail du PNUD et des recommandations du Secrétariat, suivi de délibérations sur les questions recensées et d'observations sur les différentes demandes.
2. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 784 716 \$US pour les amendements à son programme de travail de 2001 et les coûts d'appui aux agences de 102,013 \$. Les amendements des programmes de travail du PNUD comprennent des demandes de préparation de projet, des projets de PGF et des prorogations du renforcement des institutions.
3. Le tableau 1 résume les demandes d'amendements des programmes et les montants recommandés.

Tableau 1

Amendements des programmes de travail du PNUD pour 2001

Pays	Activité/projet	Date d'achèvement *	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
I. Demandes de préparation de projets recommandés pour approbation générale				
Congo-Brazzaville :	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération	Août 2002	15 000	15 000
Iran :	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale	Août 2002	20 000	20 000
Iran :	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération domestique	Août 2002	10 000	10 000
II. Demandes de PGF				
Burkina Faso :	Surveillance du PGF	Août 2007	16 350	16 350
Vietnam :	Surveillance du PGF	Août 2004	21 600	Observations sous Proposition de projet pour le Vietnam
III. Demandes de prorogation du renforcement des institutions				
Bangladesh :	Phase III	Août 2003	100 000	0
Cuba :	Phase III	Août 2003	114 666	114 666
Inde :	Phase IV	Août 2003	287 100	287 100
Nigeria :	Phase II	Août 2003	200 000	200 000
Total partiel :			784 716	663 116
Coûts d'appui aux agences :			102 013	86 205
Total :			886 729	749 321

I. Demandes de préparation de projets

- a) Congo-Brazzaville (15 000 \$US)
- b) Iran (2 projets) (20 000 \$US et 10 000 \$US)

4. Le PNUD présente trois demandes de préparation de projet. Ces trois demandes figurent au plan d'activités du PNUD et sont conformes à la décision 30/23 a) car aucune demande ne porte sur un pays où des projets approuvés mais non mis en œuvre élimineraient 80 pour cent des derniers niveaux de consommation. Toutes les demandes sont recommandées pour approbation générale.

II. Demandes de PGF

a) Burkina Faso (16 350 \$US)

5. Le gouvernement du Burkina Faso a proposé une demande de surveillance des activités du projet de PGF qui a été omise lorsque la trente-deuxième réunion du Comité exécutif a approuvé ce projet. Cette activité fait habituellement partie de la proposition de projet de PGF.

III. Prorogations du renforcement des institutions

a) Bangladesh : (100 000 \$US)

b) Cuba : (114 666 \$US)

c) Inde : (287 100 \$US)

d) Nigeria : (200 000 \$US)

Description du projet

6. La description de la proposition de projet de prorogation du renforcement des institutions pour les pays ci-dessus est présentée à l'annexe I au présent document.

7. Le Comité exécutif pourrait également souhaiter exprimer les points de vue suivants aux gouvernements concernés :

Bangladesh

8. Le Comité exécutif a pris connaissance des informations accompagnant le projet de renforcement des institutions pour le Bangladesh et prend note que la consommation de CFC rapportée par le gouvernement du Bangladesh pour l'année 1999 était de 813 tonnes PAO alors que le niveau de référence pour le respect des obligations avait été fixé à 580 tonnes PAO, de sorte que le pays n'a pas respecté l'échéance de 1999. Le Comité exécutif prend note également que 595 tonnes PAO de CFC ont été consommées dans le secteur des aérosols alors qu'en juillet 1995, le Bangladesh recevait un appui financier du Fonds multilatéral afin d'éliminer la consommation de CFC dans ce secteur. Il reste qu'en date de la trente-quatrième réunion, le projet n'est toujours pas achevé et la consommation de CFC a augmenté. De plus, le Comité exécutif prend note du retard dans la mise en œuvre du projet de PGF approuvé en novembre 1999 et du fait que les mesures législatives et politiques pour la mise en œuvre du sous-projet de récupération et de recyclage ne sont pas encore en vigueur. Le Comité exécutif est préoccupé par le fait qu'en raison des retards dans la mise en œuvre des projets ci-dessus, le Bangladesh ne

respecte pas ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Enfin, le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver la demande de prorogation du renforcement des institutions jusqu'à ce que le gouvernement du Bangladesh remette un rapport sur ses données de consommation de SAO pour l'année 2000, que l'élimination des CFC dans le secteur des aérosols ne soit réalisée et que la mise en œuvre du projet de PGF ne débute.

Cuba

9. Le Comité exécutif a pris connaissance des informations accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions à Cuba et prend note, avec satisfaction, du fait que la consommation de CFC rapportée au Secrétariat de l'ozone pour 1999 est inférieure au niveau de référence de 1995-1997. Dans sa proposition, Cuba présente un rapport sur plusieurs projets entrepris par le pays, dont la mise en œuvre d'un système de permis et de quotas pour contrôler les importations et les exportations de SAO et d'équipement à base de SAO; l'élimination des CFC dans la fabrication de nouvel équipement de réfrigération domestique et commerciale, et le suivi de la mise en œuvre d'activités dans le cadre du projet de PGF et de projets d'investissement en cours dont l'élimination de l'utilisation du BM dans les semis de tabac. Ces activités et les autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts de Cuba visant à éliminer les SAO. Au cours des deux prochaines années, Cuba compte concentrer ses efforts sur la mise en œuvre des activités du PGF et sur la reconversion des inhalateurs à doseur à des technologies sans SAO. Cuba pourrait ne pas être en mesure de respecter l'échéance de 2005 si le projet de PGF n'est pas en cours et que le secteur des inhalateurs à doseur n'est pas reconverti. Le Comité exécutif a pris note des craintes de Cuba et fera son possible pour l'aider pendant cette période difficile. Le Comité exécutif a pris note que le Centre de l'ozone relève dorénavant du ministère des Sciences et de la Technologie, qu'il continuera à avoir accès aux niveaux décisionnels les plus élevés au sein du gouvernement et qu'il assurera le respect complet des obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Inde

10. Le Comité exécutif a pris connaissance des informations accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions en Inde et prend note, avec satisfaction, du fait que la consommation de CFC rapportée au Secrétariat de l'ozone pour 2000 est inférieure à la donnée de référence de 1995-1997. Dans sa proposition, l'Inde présente un rapport sur plusieurs projets entrepris par le pays, dont la préparation et le traitement de projets d'élimination des SAO, la surveillance de l'élimination graduelle de la production de CFC, l'achèvement de 100 projets d'investissement dans différents secteurs qui entraîneront l'élimination de 4 289 tonnes PAO, des inspections faites au hasard de projets achevés, l'élaboration et la mise au point définitive de réglementations concernant les SAO et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation. Ces activités et les autres sont encourageantes. Le Comité exécutif prend note qu'au cours des deux prochaines années, l'Inde compte concentrer ses efforts sur la préparation de la mise à jour de son programme de pays, continuer la mise en œuvre du projet d'élimination de la production de CFC et la préparation d'autres projets ou stratégies d'élimination dans les secteurs des solvants, de la réfrigération commerciale, des mousses, des aérosols et des agents de transformation; mettre en œuvre des réglementations et des règles de contrôle des SAO, un

système de permis et des incitatifs fiscaux; ratifier les Amendements de Copenhague et de Montréal au Protocole de Montréal; introduire des échéances pour la production et la consommation de BM et poursuivre ses activités de vérification, de surveillance et de mise en œuvre de projets d'investissement. Le Comité exécutif a pris note des mesures proposées par l'Inde et l'aidera au cours de cette période difficile. Le Comité exécutif a pris note que le Centre de l'ozone relève du ministère de l'Environnement et des Forêts, que cette situation donne des résultats satisfaisants et que le Centre continuera à avoir accès aux niveaux décisionnels les plus élevés au sein du gouvernement afin d'assurer le respect complet des obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal.

Nigeria

11. Le Comité exécutif a pris connaissance des informations accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions au Nigeria et prend note, avec beaucoup d'appréhension, du fait que la consommation de CFC rapportée au Secrétariat du Fonds pour 2000 est supérieure au niveau de référence de 1995-1997, et le Nigeria pourrait avoir des difficultés à respecter l'échéance des CFC. Cette situation s'est manifestée malgré les projets de 12,6 M\$US et plus approuvés par le Comité exécutif pour le Nigeria. Dans sa proposition, le Nigeria présente un rapport sur plusieurs projets entrepris par le pays, dont la mise sur pied d'un comité consultatif national et des préparatifs en vue de la ratification de l'Amendement de Londres et autres amendements du Protocole de Montréal; la mise en œuvre d'un système de permis pour les SAO; l'organisation de réunions avec le comité technique du Groupe de fabricants de mousse; la création d'un répertoire des PME dans le secteur de réfrigération et de la climatisation; la formation de techniciens sur l'utilisation des hydrocarbures comme frigorigènes d'appoint, et plusieurs activités de sensibilisation du public. Au cours des deux prochaines années, le Nigeria compte mettre au point de façon définitive la ratification des Amendements au Protocole; adopter une réglementation pour l'élimination des SAO et introduire une exemption de taxes pour l'équipement sans SAO; préparer des projets d'investissement dans les secteurs des aérosols, des mousses, des halons et des solvants ainsi qu'un programme pour limiter les utilisations de BM; débiter la mise en œuvre des activités associées au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et continuer à diffuser des informations et à organiser des campagnes de sensibilisation du public. Le Comité exécutif s'attend à ce que d'ici deux ans, le Nigeria achève la mise en œuvre de ces activités et d'autres activités qui assureront la réduction de la consommation à des niveaux qui permettront au pays de s'acquitter de ses obligations, conformément au Protocole de Montréal.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

12. Le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait souhaiter recommander l'approbation du programme de travail du PNUD indiqué au tableau 1.

ANNEXE I

PROJETS DE PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Bangladesh : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé:	
Phase I : Sept. 1994 (\$US)	150 000
Phase II : Nov. 1999 (\$US)	100 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	100 000
Date d'approbation du programme de pays	Sept. 1994
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)	233,2
Dernier niveau de consommation de SAO rapporté (2000) (tonnes PAO)*	820,6
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	580,4
Montant approuvé (\$US)	1 120 995
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US)	840 383
SAO à éliminer (tonnes PAO)	136,2
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)	0

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

	\$US
a) Préparation du programme de pays	25 000
b) Préparation de projet	45 000
c) Formation	110 500
d) Assistance technique	367 575
e) Démonstration	0
f) Projets d'investissement	322 920
Total	870 995

Rapport périodique

2. Les plus grandes réalisations mentionnées dans le rapport périodique sont le suivi des activités d'élimination des SAO, avec notamment la révision des politiques existantes sur l'importation des SAO et le maintien de l'émission des permis d'importation des SAO; la préparation de projets pour l'élimination des SAO dans différents secteurs et la coordination et la surveillance de la mise en œuvre des projets approuvés; la tenue de campagnes de sensibilisation du public, y compris la célébration de la Journée de l'ozone, l'organisation d'un colloque et d'un atelier sur les questions associées aux SAO; et la remise d'un rapport sur les données de consommation au Secrétariat du Fonds et au Secrétariat de l'ozone.

3. Le Centre de l'ozone a été formé au sein du ministère de l'Environnement en octobre 1995. Le directeur général du ministère de l'Environnement est également le président du Centre

de l'ozone. Le Centre de l'ozone fonctionne sous la surveillance du comité technique national sur les substances appauvrissant la couche d'ozone formé sous la présidence du secrétaire du ministère de l'Environnement et des Forêts.

Plan d'action

4. Le plan d'action pour la prochaine période comprend la révision des politiques actuelles sur l'importation des SAO et l'émission de permis d'importation de SAO; la préparation de nouveaux projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération et la coordination et la surveillance de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des frigorigènes, la formation des formateurs sur les meilleures pratiques en matière d'entretien et la formation des agents de douane; le tenue d'enquêtes sur les données relatives aux SAO pour 2001 et la communication des données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone; la tenue de cours sur place pour les décideurs, les journalistes, les ONG et les associations d'utilisateurs de SAO; le maintien de l'organisation de campagnes de sensibilisation, y compris les célébrations de la Journée de l'ozone.

Observations du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat a indiqué que le projet de renforcement des institutions et le rapport périodique de 2000 sur la mise en œuvre du programme de pays proposés par le gouvernement du Bangladesh sont fondés sur les données de la consommation de 1999 et non de 2000. Le gouvernement a rapporté une consommation de 813 tonnes de CFC pour 1999, dont 595 tonnes PAO dans le secteur des aérosols, malgré l'approbation par la dix-septième réunion du Comité exécutif (juillet 1995) d'un projet d'investissement pour l'élimination de 123,6 tonnes de CFC dans le secteur du Bangladesh (le projet demeure inachevé à ce jour et la consommation de CFC est passée à 595 tonnes). De plus, le niveau de référence du Bangladesh pour le CFC est de 580 tonnes et, par conséquent, le pays ne respecte pas l'échéance de 1999. De plus, la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif (novembre 1999) a approuvé un projet de PGF pour le Bangladesh; les programmes de formation des techniciens d'entretien en réfrigération et la formation des agents de douane ne seront mis en œuvre qu'au troisième trimestre de 2001; et le sous-projet de récupération et de recyclage des frigorigènes ne pourra être mis en œuvre tant que les mesures législatives et politiques ne seront pas en vigueur. Le Secrétariat et le PNUD sont convenus que le projet ne peut pas être recommandé pour approbation à l'heure actuelle pour toutes les raisons énoncées ci-dessus.

Cuba : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé:	
Phase I : Juin 1993 (\$US)	172 000
Phase II : Nov. 1998 (\$US)	114 666
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	114 666
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)	331,4
Dernier niveau de consommation de SAO rapporté (2000) (tonnes PAO)*	567,6
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	625,1
Montant approuvé (\$US)	2 610 928
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US)	1 875 067
SAO à éliminer (tonnes PAO)	108,2
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)	84,0

6. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

	\$US
a) Préparation du programme de pays	15 000
b) Préparation du projet	122 600
c) Formation	135 000
d) Assistance technique	258 833
e) Démonstration	0
f) Projets d'investissement	1 792 829
Total	2 324 262

Rapport périodique

7. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique consistent en la mise en œuvre du système de permis et de quotas pour contrôler les importations et les exportations de SAO et d'équipements à base de SAO, l'élimination des CFC dans la fabrication de nouvel équipement de réfrigération domestique et commerciale; la mise en œuvre et le suivi des sous-projets relevant du PGF et l'élimination du BM dans les semis de tabac. Des campagnes de sensibilisation ont été mises en œuvre dans les différents réseaux de diffusion d'informations et dans les médias; et les rapports pertinents ont été préparés et remis aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

Plan d'action

8. Le plan d'action pour la prochaine période comprend la réalisation des 50 pour cent de réduction des CFC d'ici 2005 grâce au maintien du PGF et l'achèvement de la reconversion des usines de fabrication à de l'équipement sans CFC; la remise d'un rapport aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone sur les progrès réalisés relativement à la mise en œuvre du programme de pays et la consommation de SAO; et le maintien de la mise en œuvre de campagnes et d'activités de sensibilisation reliées à la diffusion d'information et à la formation. Le plan d'action a reçu l'appui du vice-ministre des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement et du vice-ministre des Investissements étrangers et de la Coopération.

Inde : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé:	
Phase I : Oct. 1992 (\$US)	430 600
Phase II : Oct. 1996 (\$US)	287 100
Phase III : Mars 1996 (\$US)	287 100
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	287 100
Date d'approbation du programme de pays	Nov. 1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)	13 110,0
Dernier niveau de consommation de SAO rapporté (2000) (tonnes PAO)*	17 761,6
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	6 681,0
Montant approuvé (\$US)	98 063 871
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US)	59 374 933
SAO à éliminer (tonnes PAO)	9332,7
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)	8331,9

(*) Comprend 12 147 tonnes PAO de TCC. 22 498 tonnes de CFC ont été produites en 1999.

9. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	200 000
b)	Préparation de projet	3 289 575
c)	Formation	559 281
d)	Assistance technique	1 075 837
e)	Démonstration	485 250
f)	Projets d'investissement	91 449 128
	Total	97 059 071

Rapport périodique

10. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique consistent en l'approbation de la stratégie d'élimination graduelle de production de CFC; la préparation d'un projet parapluie pour la cessation des activités de production des halons qui a été présenté au Comité exécutif; l'approbation et le financement de 301 projets (239 projets d'investissement, un projet du secteur de la production et 61 activités de soutien); en janvier 1995, le gouvernement a décidé d'exempter de droits de douanes et de taxes les biens d'équipement nécessaires à la mise en œuvre des projets d'élimination de SAO financés par le Fonds; le 5 septembre 1997, la Reserve Bank of India a émis des instructions aux institutions financières les informant de ne pas financer, ni de financer de nouveau, de nouvelles entreprises de production ou de consommation de SAO (le gouvernement a étendu les exemptions de droits de douanes et de taxes aux projets d'élimination de SAO admissibles à un appui, que ces entreprises aient ou non sollicité l'assistance du Fonds multilatéral). L'avantage a été offert sous réserve que les entreprises s'engagent clairement à cesser d'utiliser des SAO dans toutes leurs activités manufacturières futures après la mise en œuvre des projets. Depuis mars 1997, l'avantage de l'exemption des droits de douane a été étendu aux nouvelles installations sans technologie à base de SAO. Des règlements sur les substances appauvrissant la couche d'ozone ont été publiés dans la Gazette de l'Inde le 19 juillet 2000, lesquels interdisent l'utilisation des CFC dans divers produits après janvier 2003, sauf dans les inhalateurs à doseur et à d'autres fins médicales, afin de fournir un soutien juridique et un échéancier pour les activités d'élimination des SAO; l'utilisation de halons est interdite depuis le mois de janvier 2001, sauf pour les utilisations essentielles; le tétrachlorure de carbone, le méthyle chloroforme et les CFC pour les inhalateurs à doseur peuvent être utilisés jusqu'en janvier 2010, le BM jusqu'en janvier 2015 et les HCFC jusqu'en janvier 2040.

11. La Cellule de l'ozone est supervisée et dirigée par le Comité de direction du ministère de l'Environnement et des Forêts et ses quatre comités permanents, qui travaillent uniquement sur les questions relatives au Protocole de Montréal. Le Comité de direction a le pouvoir de recommander des propositions de projet qui seraient financées par le Fonds multilatéral. Les propositions de mesures politiques sont initiées par la Cellule de l'ozone en consultation avec les ministères et les institutions gouvernementales, les industries et autres intervenants concernés, et dans le contexte du plan d'action décrit dans le programme de pays.

Plan d'action

12. Le plan d'action pour la prochaine période comprend la préparation de la mise à jour du programme de pays, la préparation de stratégies sectorielles nationales pour le secteur des agents de transformation, le secteur des solvants et le service de l'entretien; la préparation de projets dans les secteurs des solvants, de la réfrigération commerciale, des mousses et des aérosols; des projets d'élimination de la production de TTC; un projet parapluie de cessation de la production de halons; la mise en œuvre des règlements sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, du système de permis et des incitatifs fiscaux; la ratification des Amendements de Copenhague et

de Montréal au Protocole de Montréal; les échéances pour la production et la consommation de bromure de méthyle; la communication de données sur la production, l'exportation et l'importation de SAO; la mise en œuvre d'une stratégie et de politiques pour le secteur de l'entretien ainsi que d'une stratégie pour la formation des agents de douane; la vérification et la surveillance de la mise en œuvre de projets d'investissement afin de réaliser l'élimination des SAO; le recensement des PME dans les secteurs des solvants, des aérosols et de la réfrigération commerciale; la communication des données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone et la conception de programmes de sensibilisation.

Nigeria : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé:	
Mars 1993 (\$US)	300 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	200 000
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)	1 684,8
Dernier niveau de consommation de SAO rapporté (2000) (tonnes PAO)*	4 760
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	3650,0
Montant approuvé (\$US)	12 632 919
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US)	6 947 461
SAO à éliminer (tonnes PAO)	1 671,2
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)	640,9

(*) Comprend 485 tonnes PAO de halons.

13. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

	\$US
a) Préparation du programme de pays	510 470
b) Préparation de projet	375 000
c) Formation	26 449
d) Assistance technique	200 000
e) Démonstration	0
f) Projets d'investissement	11 221 000
Total	12 332 919

Rapport périodique

14. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique sont les suivantes : la mise sur pied du Comité consultatif national sur l'ozone ; la création d'un groupe de travail pour la préparation du projet de législation sur les SAO ; la création de trois Bureaux de l'ozone (Lagos, Kano et Harcourt) ; les étapes préparatoires à la ratification des amendements au Protocole de Montréal ; la mise en œuvre d'un système de permis de SAO, la création d'une base de données pour la communication des données ; la tenue de réunions avec le comité technique

du Groupe de fabricants de mousse du Nigeria ; la création d'un répertoire des PME dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération ; la mise en œuvre d'un programme de formation des techniciens en réfrigération sur les frigorigènes d'appoint à base d'hydrocarbures, l'aide à la préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération et des mousses, et la tenue de campagnes de sensibilisation.

15. Le Bureau de l'ozone est le point central de la coordination de toutes les activités du Protocole de Montréal dans ce pays, avec notamment la coordination avec le Secrétariat de l'ozone, le Secrétariat du Fonds, les agences d'exécution, les entreprises, les associations de l'industrie et les autres ministères et institutions. Le Centre de l'ozone est dirigé par le Comité consultatif national sur l'ozone présidé par le ministre de l'Environnement. Le Centre de l'ozone est le secrétariat du comité. Tous les documents du Comité exécutif et des Réunions des Parties au Protocole sont traités par le Bureau de l'ozone.

Plan d'action

16. Le plan d'action de la prochaine période comprend la mise au point définitive des exigences internes en vue de la ratification des amendements au Protocole de Montréal, l'adoption de réglementations pour l'élimination des SAO comprenant une exemption de taxes pour l'équipement sans SAO, le renforcement des Bureaux de l'ozone dans des zones établies, la préparation de la mise à jour du programme de pays et de la proposition de projet de PGF comprenant un programme d'accréditation des techniciens de service en réfrigération et un programme de formation des agents de douanes, la préparation d'un projet parapluie dans le sous-secteur des blocs de mousse, le début de l'élimination des SAO dans les secteurs des solvants et des halons, un projet d'élimination en phase finale dans le secteur des aérosols, la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation visant à limiter l'utilisation de BM, la transmission des données aux Secrétariats du Fonds et de l'Ozone et des activités de sensibilisation du public et de diffusion d'informations (site Internet sur l'ozone, étiquetage écologique des programmes et préparation d'une vidéo sur le Protocole de Montréal).

- - - -